

https://actu.fr/bourgogne-franche-comte/salins-les-bains_39500/plu-center-parcs-poligny-comcom-ccaps-decide-faire-appel_24827448.html

Le 5 juin 2019

PLU du Center Parcs de Poligny : la com'com' CCAPS décide de faire appel

La délibération a été votée à bulletin secret avec 41 voix pour, 28 contre, 8 bulletins blancs, un nul. Le dossier sera examiné par la cour administrative d'appel de Nancy.



Des défenseurs de l'environnement étaient présents lors des débats. Ils ont quitté la salle après l'adoption de la délibération. (©DR)

Comme attendu la Communauté de communes Arbois, Poligny, Salins, Cœur du Jura, réunie en conseil communautaire à Salins, a décidé de faire appel de la décision du Tribunal administratif de Besançon concernant l'annulation partielle du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Poligny. Cette annulation obtenue à la suite d'un recours porté par l'association Le Pic Noir concerne uniquement une zone de 88,9 ha dédiée au projet de complexe touristique que porte Center Parcs.

« Rendre possible l'investissement »

« Ce périmètre a fait l'objet de huit ans de travail », a souligné le président de la com'com qui a refusé mardi soir de débattre du Center Parcs. « Le Tribunal administratif a objecté le fait que l'OAP qui concerne l'implantation d'un projet touristique était non valide car elle ignorait un corridor écologique », a rappelé Michel Francony.



A la demande des élus communautaires la délibération a été adoptée à bulletin secret. (©DR)

Dominique Bonnet, maire de Poligny, a souligné que son conseil municipal s'était prononcé de façon informelle à une grande majorité pour faire appel.

« Cela n'engage en rien qu'il y aura derrière une application car on est loin de toute décision. À ce stade, rien n'est engagé, rien n'est formalisé, rien n'est entrepris par qui que ce soit. Nous faisons appel pour avoir une décision plus extérieure et plus éloignée des problématiques un peu vives du Jura », a dit le maire de Poligny.

« Nous prenons cette disposition pour rendre possible l'investissement. Mais en aucun cas, il ne s'agit de prendre parti pour l'investissement [...] Si un jour ce projet revient sur la table, il fera l'objet de débats et de discussions approfondis notamment sur le plan environnemental. Le fait qu'il y ait des recours de cette nature amène le porteur du projet à travailler davantage », a complété Michel Francony.

Vives contestations

Plusieurs élus ont contesté la méthode : « C'est une façon spécieuse et fallacieuse de présenter les choses. La justice a déjà tranché. Quel que soit le projet retenu, il faudra de l'eau, des réseaux, des stations d'épuration, des routes. Bien des choses qui vont à l'encontre de la transition climatique », a souligné Jacques Guillot qui a demandé un vote à bulletin secret ou nominatif.

Une conseillère communautaire de Salins, Claudine Roueff, s'est étonnée du coût des procédures, rappelant qu'à Salins les procédures en appel ont coûté très cher à la commune, - « il faut préserver les deniers publics »- bientôt imitée par Anne de Zan, conseillère communautaire d'Arbois. « Il serait sage d'accepter la décision du Tribunal administratif ».

Finalement, la délibération a été votée à bulletin secret avec 41 voix pour, 28 contre, 8 bulletins blancs, un nul. À charge désormais pour la cour administrative d'appel de Nancy d'arbitrer le dossier.

Christophe Belhomme